

## Objet de la consultation

L'Arrondissement des Rivières souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.2V.Q. 4) relativement aux zones **21402Ha** et **21403Hb**.

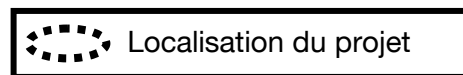
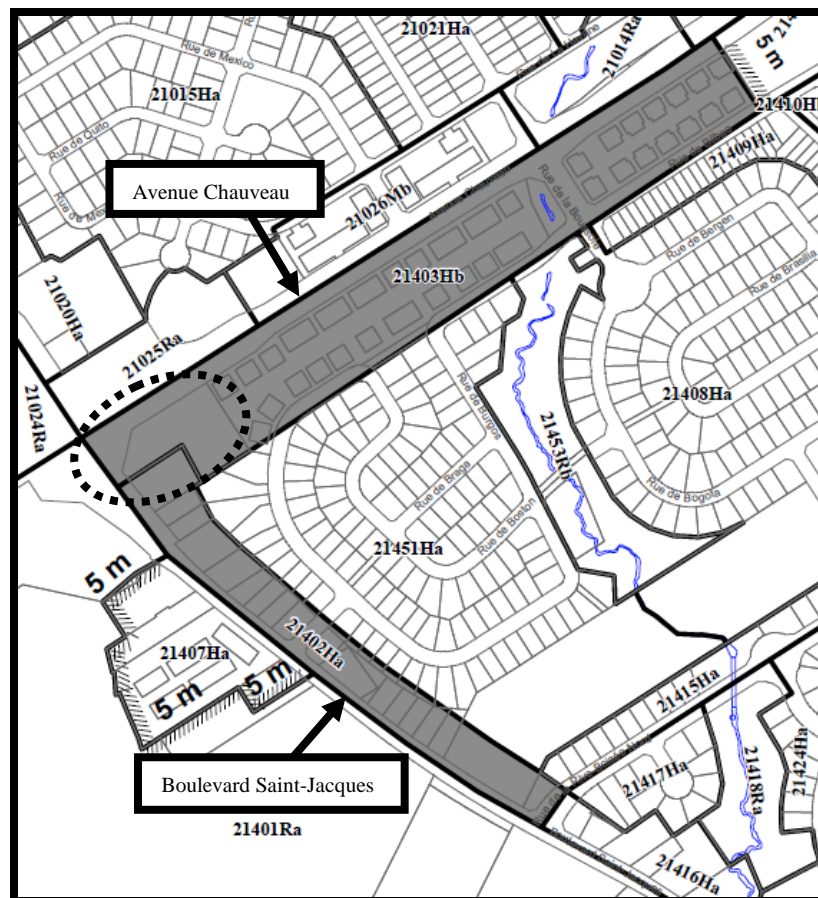
La zone **21402Ha** est située approximativement au nord du ruisseau Beaudin, à l'est du boulevard Saint-Jacques, à l'ouest de la rue de Boston et au sud de l'avenue Chauveau. La zone **21403Hb** est localisée approximativement au sud de l'avenue Chauveau, à l'est du boulevard Saint-Jacques, à l'ouest du boulevard Robert-Bourassa et au nord de la rue de la Rive-Boisée Nord dans sa partie longeant l'emprise de la ligne de transport d'énergie électrique, comme illustré par des trames grises sur le plan de localisation ci-contre.

Le requérant a déposé une demande à l'Arrondissement afin de modifier la réglementation d'urbanisme pour permettre la réalisation d'un projet résidentiel de plus haute densité à l'intersection du boulevard Saint-Jacques et de l'avenue Chauveau.

### Les modifications règlementaires proposées consistent à :

- Créer une nouvelle zone à même une partie de la zone **21403Hb** qui est réduite d'autant, en incluant dans la nouvelle zone une partie du lot 1 019 638 du cadastre du Québec.
- Agrandir la zone **21403Hb** à même une partie de la zone **21402Ha** qui est réduite d'autant, en incluant dans la zone **21403Hb** agrandie le lot 1 019 637 du cadastre du Québec.
- Ajouter à l'intérieur de la zone **21403Hb** un écran visuel d'une profondeur de 2 mètres longeant la limite sud du lot 1 019 637 et les limites sud et est du lot 1 019 638.
- Indiquer à la grille de spécifications de la nouvelle zone les mêmes paramètres que ceux de la grille de spécifications de la zone actuelle **21403Hb**, à l'exception de certains usages et mentions.
- Modifier la grille de spécifications de la zone **21403Hb** en supprimant la mention : « la distance maximale entre la marge avant et la façade principale d'un bâtiment principal est de 1,5 mètre – article 351 ».

## Plan de localisation



Bienvenue à toutes et à tous!

## Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour (19 h)
2. **Assemblées publiques de consultation** : (19 h 05)
  - ➔ • **Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21402Ha et 21403Hb, R.C.A.2V.Q. 172 (Réf. : Projet avenue Chauveau – boulevard Saint-Jacques)**
  - **Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21551Hc et 21553Ma, R.C.A.2V.Q. 173 (Réf. : Façades du Mesnil)**  
*Pause (20 h 30)*
  - **Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement à la zone 21607Ma, R.C.A.2V.Q. 171 (Réf. : Lessard Hyundai)**
  - **Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21325Ip, 21331Mb et 21605Ha, R.C.A.2V.Q. 176 (Réf. : Développement rue des Métis Nord)**
3. Retour à l'assemblée ordinaire du conseil (21 h 55)

Nous vous rappelons que toutes les activités du conseil de quartier sont publiques. Lors de chaque réunion, une période de questions et commentaires est réservée aux citoyennes et citoyens du quartier.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter votre bureau d'arrondissement, au 418 641-6002 ou consulter le site Internet de la Ville de Québec :

[www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier](http://www.ville.quebec.qc.ca/conseilsdequartier)

(choisissez votre conseil de quartier dans le menu déroulant)

Renseignements :

Mario Demeule : 418 641-6201, poste 3214

[mario.demeule@ville.quebec.qc.ca](mailto:mario.demeule@ville.quebec.qc.ca)



# CONSEIL DE QUARTIER

DE NEUFCHÂTEL EST/  
LEBOURGNEUF

## Invitation

Le conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf vous convie à une assemblée publique de consultation

**Le mercredi 15 juin 2016  
à 19 h  
au centre communautaire Lebourgneuf  
salle Théâtre-Photo  
1650, boulevard La Morille**

**Sujet à l'ordre du jour :**

**Projet de modification au Règlement de l'Arrondissement des Rivières sur l'urbanisme relativement aux zones 21402Ha et 21403Hb, R.C.A.2V.Q. 172.  
(réf. : Projet avenue Chauveau – boulevard Saint-Jacques)**

